



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

30.06.2026

Titre du projet du marché:

N01.06 MP-150049 - Jct d'Aubonne réaménagement - APR phase AP (ID 11977)

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#39595

N° de la publication SIMAP:

#39595-01

Date de publication SIMAP:

30.06.2026

Adjudicateur:

Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac

Place de la Gare 7

1470 Estavayer-le-Lac - Suisse

Organisateur:

Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac

Place de la Gare 7

1470 Estavayer-le-Lac - Suisse

marchespublics.estavayer@astra.admin.ch

Inscription:

Sur simap, pas de délai

Visite:

Pas de visite prévue

Questions:

21.07.2026, sur simap

Rendu documents:

21.08.2026 23:59, le timbre postal fait foi

Dossier complet sur support papier (2 exemplaires) et numérique sur 2 clés USB

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal 71300000 Services d'ingénierie

Description détaillée des prestations / du projet:

Cet appel d'offres porte sur les prestations d'auteur de projet (APR) pluridisciplinaire pour le réaménagement de la jonction d'Aubonne sur la N01. Les prestations concernent une phase d'études préalables ainsi que la phase AP jusqu'à l'obtention de l'approbation des plans et regroupent les domaines spécialisés : Ouvrages d'art (K), tracé et environnement (T/U), tunnel et géotechnique (T/G), ainsi que les prestations de géotechnicien et hydrogéologue.

Communauté de mandataires:

Admise

Sous-traitance:

Admise, maximum 50%

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués (y c organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.

Conditions de participation:

-

Critères d'aptitude:

Capacité technique du soumissionnaire (Référence du soumissionnaire & Sous-traitance)

Capacité économique et financière du soumissionnaire (Chiffre d'affaires & Documents à remettre & Attestations à remettre après le dépôt de l'offre)

Aptitudes et disponibilités des personnes-clés (Références des personnes-clés
& Disponibilité & Exigences linguistiques)

Critères d'adjudication / de sélection:

C1 COMPÉTENCES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLÉS - C1.1 Chef de projet
(15%)

C1 COMPÉTENCES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLÉS - C1.2 Responsable T/U
(15%)

C1 COMPÉTENCES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLÉS - C1.3 Responsable K
(10%)

C2 QUALITE DE L'OFFRE (30%)

C3 PRIX (30%) - Le prix est évaluée selon la méthode T200

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5

Indemnités / prix:

Aucune

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.

La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.

Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations, ce qui permet d'établir des offres comparables.

La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.

Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.

La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).

Les délais sont corrects.

Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.

L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.

- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres

Évaluation de l'OMPr:



s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes